

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1695

présenté par

M. Larsonneur, Mme Riotton, M. Ardouin, M. Bazin, M. Fait, M. Fiévet, M. Mournet,
Mme Lingemann, Mme Magnier, M. Cormier-Bouligeon, M. Naegelen, M. Bordat, M. Sorre,
Mme Brulebois, Mme Le Hénanff, Mme Saint-Paul, Mme Youssouffa, M. Vuibert, M. Plassard et
M. Thiébaud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« , et la disponibilité de places en crèche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le soutien du combattant est essentiel pour lui permettre de se consacrer et de se concentrer sur sa mission. Les Armées évoluent avec la société. C'est pourquoi il est essentiel de se hisser au niveau des attentes des familles, afin de mieux concilier les servitudes de la vie militaire avec les exigences de la vie familiale.